

# Présidence de la République

## MÉDAILLE MILITAIRE

### Décret du 31 décembre 2020 portant concession de la Médaille militaire

NOR : PRER2036704D

Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2020, pris sur le rapport du Premier ministre et sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juin 2020 portant que les présentes concessions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, et notamment de l'article R. 159 du code de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, la Médaille militaire est concédée aux étrangers ayant servi dans l'armée française dont le nom suit :

M. Boulanouar (Mohammed), de nationalité algérienne, ancien caporal du 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 1 citation à l'ordre du régiment.

M. Gonzalez-Valerio Caro (Julio, Maria), de nationalité espagnole, ancien sergent-chef du 2<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie, 1 citation à l'ordre de la brigade.